

Le créationnisme à l'école, une affaire privée ? Révélation médiatique, « malaise » politique et régulations du religieux

Philippe Gonzalez

DANS **COMMUNICATION & LANGAGES** 2016/3 N° 189 , PAGES 63 À 84
ÉDITIONS **NECPLUS**

ISSN 0336-1500

DOI 10.3917/comla.189.0063

Date de mise en ligne : 01/11/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2016-3-page-63?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour NecPlus.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le créationnisme à l'école, une affaire privée ?

Révélations médiatiques, « malaise » politique et régulations du religieux

PHILIPPE GONZALEZ

Janvier 2014, un article publié par *Protestinfo* met le paysage médiatico-politique romand en ébullition. L'agence de presse des Églises réformées de Suisse romande révèle que sept écoles privées évangéliques réparties dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Berne « enseignent les thèses créationnistes pendant les cours de sciences »¹. Les révélations accordent une large place aux propos d'Éric Tendon, président de l'association Instruire.ch qui regroupe ces écoles et compte près de 200 élèves. Le responsable déclare : « Toutes les matières enseignées sont mises en lien avec les textes bibliques, cette démarche permet à l'enfant de réaliser que Dieu s'intéresse à ce qu'il étudie », et d'ajouter : « La théorie de l'évolution est aussi présentée, mais pas comme une vérité. Pour nous, il est clair que nous avons été créés par Dieu ».

Si l'article met en lumière les croyances que ces évangéliques inculquent à leurs enfants dans le cadre scolaire, c'est surtout sur l'inaction des pouvoirs publics qu'il braque le projecteur, comme l'indique son titre : « L'instruction publique affiche son malaise ». Est-il acceptable que le dispositif de l'enseignement privé permette de prendre de telles libertés avec les impératifs scientifiques du plan d'études romand, le document pédagogique qui harmonise le programme scolaire au

En janvier 2014, une agence de presse protestante publie un article sur l'enseignement du créationnisme dans des écoles privées évangéliques de Suisse romande. Relayées par la presse généraliste, ces révélations suscitent le « malaise » des pouvoirs publics. Elles mettent à l'épreuve les rapports entre religion, science et politique, et redéfinissent ce qui relève du domaine public ou peut être considéré comme une affaire privée, sous couvert de « liberté religieuse ». Cette contribution prend appui sur des sociologies qui s'efforcent de décrire une gamme de disputes portées au regard de tiers (affaires, controverses, scandales) pour analyser la séquence d'événements qui ont suivi ces révélations ; elle s'intéresse à la façon dont ce « malaise » travaille de façon critique les régulations de différentes sphères (médias, religion, politique).

Mots clés : créationnisme, enseignement privé, liberté religieuse, problème public, régulation, Suisse, sociologie de la communication, sociologie pragmatique

1. Laurence Villoz, « L'enseignement du créationnisme : l'instruction publique affiche son malaise », *Protestinfo*, 24 janvier 2014. Pour Berne, l'enquête porte sur la partie francophone du canton.

niveau des cantons francophones ? Les médias généralistes s'emparent de l'information, relaient l'interpellation et lancent le débat de société. Interpellés, les ministres cantonaux chargés de l'éducation ne tardent pas à mandater des enquêtes internes, l'éducation étant du ressort des cantons, et non de la confédération. Ces investigations visent à vérifier la nature des cours prodigués et leur adéquation avec les standards censés encadrer l'enseignement tant public que privé.

Les choses n'en restent cependant pas là. Les enquêtes administratives débouchent sur des modifications légales relatives à la latitude accordée aux écoles privées. Mais les modifications ont aussi des répercussions sur la sphère religieuse. Le débat intervient en effet au moment où les cantons romands, Vaud en particulier, s'interrogent sur la reconnaissance à accorder à des traditions religieuses qui, jusqu'alors et pour des raisons historiques, n'avaient pas bénéficié d'un statut officiel². Ainsi, un problème qui au départ impliquait *des* évangéliques en vient à concerner *les* évangéliques. Ce qui pose doublement la question de la représentation : qui peut engager, par sa parole et de façon légitime, l'ensemble des évangéliques, vis-à-vis de l'intérieur (la communauté religieuse) ou de l'extérieur (l'espace public et les institutions politiques) ? La question n'en devient que plus complexe lorsque les positions affichées en public par les représentants religieux font l'objet d'une forte contestation au sein de leur communauté, car perçues comme le fait d'une élite déconnectée de sa base et tentée par des compromissions.

Le malaise suscité par les révélations de *Protestinfo* et les réactions des acteurs concernés (pouvoirs publics, représentants religieux, etc.) constituent un lieu privilégié pour observer comment sont mis à l'épreuve et redéfinis les rapports entre religion, science et politique. Dans le même mouvement se trouvent remises en cause les frontières entre ce qui relève du domaine public et ce qui peut s'en affranchir ou tenter de s'y soustraire en se revendiquant comme une affaire privée. Car, comme on le verra, dans cette dispute, l'invocation de la liberté religieuse, et donc la privatisation de certains énoncés, vise souvent à immuniser des croyances à prétention factuelle relatives à l'origine du monde contre le correctif, voire la critique que peuvent leur opposer les connaissances scientifiques contemporaines.

Ma contribution tente de restituer et d'analyser la séquence d'événements qui ont suivi les révélations de janvier 2014 jusqu'à leur résolution politique, intervenue début 2016³. Je procéderai en trois moments. Le premier mobilise un courant sociologique dans lequel je m'inscris et qui s'efforce de décrire une gamme de disputes portées au regard de tiers (affaires, controverses, scandales).

2. L'accès à ce statut officiel ne signifie pas un financement étatique du culte, mais la possibilité de participer à des missions d'utilité publique (aumôneries de prisons ou d'hôpitaux, notamment).

3. Cet article constitue un volet d'une enquête socio-historique que nous menons depuis 2009, avec Joan Stavo-Debauge, sur le créationnisme comme matrice idéologique et vecteur de politisation visant à remettre en cause le caractère séculier des savoirs scientifiques et de l'espace public. Cf. Philippe Gonzalez, Joan Stavo-Debauge, « Politiser les évangéliques par le "mandat culturel" : sources, usages et effets de la théologie politique de la droite chrétienne américaine », in Jacques Ehrenfreund & Pierre Gisel (éd.), *Religieux, société civile, politique*, Antipodes, 2012 ; cf. Philippe Gonzalez, Joan Stavo-Debauge, « "Dominez la terre !" Le créationnisme, du fondamentalisme à la désécularisation », *Archives de sciences sociales des religions*, 169, 2015. Cf. Joan Stavo-Debauge, *Le loup dans la bergerie. Le fondamentalisme chrétien à l'assaut de l'espace public*, Genève, Labor et Fides, 2012.

Ses outils, précieux pour penser les mises en cause du fonctionnement d'une sphère sociale, nécessitent cependant des ajustements en regard du cas qui nous occupe. Ce que je ferai en proposant d'articuler la notion ordinaire de « malaise » avec le concept de *problème public*. Le second moment tire profit de cette articulation en analysant comment les médias généralistes (presse, radio, télévision) ont couvert ce sujet durant les semaines ayant suivi les révélations de *Protestinfo*. En dernier lieu, je reviendrai sur la façon dont ce « malaise » met à l'épreuve les régulations de différentes sphères (médias, religion, politique).

Mon matériau empirique se compose d'un corpus médiatique réunissant 70 articles qui émanent de la presse généraliste (31), confessionnelle (39), et auxquels s'ajoutent 14 émissions de radio ou de télévision provenant pour l'essentiel du service public (12). Leur date de parution s'étend de fin janvier 2014 à mi-février 2016. À ce corpus il faut adjoindre des entretiens que j'ai réalisés avec divers acteurs (des journalistes, un responsable évangélique, des politiciens). Mon analyse se concentrera, dans la seconde partie, sur le traitement de la presse généraliste et, pour la troisième, sur son pendant confessionnel.

1. QUALIFIER CE QUI ARRIVE

Les sociologies qui s'intéressent aux disputes portées au regard de tiers ont développé un puissant arsenal conceptuel pour appréhender des situations de trouble qui remettent en question le fonctionnement habituel du monde social et de ses institutions⁴. Il s'agit, comme l'écrit Daniel Cefaï, « [d']épreuves de force et de sens »⁵ dans lesquelles des acteurs sociaux s'affrontent au sein d'arènes publiques autour « [d']enjeux de définition et de maîtrise de situations problématiques »⁶. L'affrontement portant sur des enjeux de définition, le choix du lexique de description n'est pas anodin : le sociologue doit s'assurer que les concepts qu'il mobilise restituent – plutôt qu'ils n'écrasent – les significations, souvent antagonistes, que les acteurs attribuent à la situation, notamment au travers des notions dont ils usent pour la qualifier et agir à son égard⁷.

Ces approches, d'inspiration phénoménologique, pragmatique ou pragmatiste⁸, mettent l'accent sur la « force instituante » des épreuves publiques⁹. Loin de laisser les choses en l'état, ces épreuves constituent « un moment

4. Cf. notamment Luc Boltanski, Élisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt, Stéphane Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

5. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75, 1996, p. 51. On notera le décalage entre le titre de l'article, qui use du concept de *construction*, et son résumé, ainsi que le propos général de Cefaï, qui recourt à *constitution*, plus phénoménologique (p. 48).

6. *ibid.*, p. 52.

7. Cf. Philippe Gonzalez, « (D)écrire : catégoriser, prendre des notes, écrire », in Daniel Cefaï (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

8. Il convient de distinguer « pragmatique » de « pragmatiste », le premier renvoyant à une attention portée aux compétences critiques des acteurs sociaux, le second à une réflexion nourrie par le pragmatisme de Peirce, James ou Dewey.

9. Damien de Blic, Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 71, 2005, p. 11.

de transformation sociale » qui « conduit à des repositionnements, à une redistribution des cartes institutionnelles, voire à des remises en cause brutales des rapports institués »¹⁰. Comme le souligne Ari Adut, la publicité joue un rôle central dans ce processus : « [Un] scandale est un événement dont la durée varie et qui débute avec la publicisation d'une transgression réelle, apparente ou alléguée auprès d'un public négativement disposé à l'égard de cette transgression ; [il] dure aussi longtemps qu'il suscite un intérêt public conséquent et soutenu »¹¹.

Le cas qui nous intéresse s'est constitué par le biais de sa publicité, le débat ayant été lancé par l'article de *Protestinfo* paru le 24 janvier 2014. La dispute n'a pas débuté au sein d'une institution pour être ensuite soumise à des tiers extérieurs invités à trancher entre les parties. D'emblée, les révélations sont publiques, comme cela arrive avec des lanceurs d'alerte, à ceci près que ce n'est pas un *insider*, une personne de l'intérieur, qui attire l'attention d'un large public, mais bien un journaliste faisant son travail d'enquête. Ce qui correspond à une situation somme toute assez ordinaire.

Affaire, controverse, scandale ?

C'est pourtant ce caractère ordinaire de la situation qui met à mal les principaux concepts des sociologies qui nous intéressent. Si l'on suit les propositions de Cyril Lemieux, ces révélations ne constituent pas une *controverse* (entendue ici comme un concept analytique), c'est-à-dire « un conflit triadique [opposant deux parties] dans lequel le seul juge est le public des pairs »¹². La *controverse* se mue en *crise institutionnelle* dès lors qu'elle est soumise au « grand public » – mais on remarquera que cette large publicisation est seconde, contrairement aux révélations à propos du créationnisme. Nous verrons par ailleurs que la « controverse » est revendiquée par des évangéliques (autoproclamés « créationnistes » ou non) qui tentent de critiquer, auprès d'un public profane en matière de science, le caractère scientifique de la théorie de l'évolution¹³. Ce qui rend l'usage de ce lexique fort malaisé pour l'analyste.

Il paraît également difficile de parler de *scandale*. À cet égard, la définition proposée par Adut semble insuffisamment ou, au contraire, trop déterminée : insuffisamment, si l'on donne une acception lâche et métaphorique à « transgression », ce qui lui confère une extension presque illimitée rassemblant toute forme d'écart à une règle ou à une norme, allant de la politesse à la politique ; trop, si l'on attribue son plein sens moral à cette même notion, mais il s'agit alors d'une morale quasiment sacrée, comme si une divinité avait été offensée ou un tabou violé. Ce

10. *Ibid.*, p. 11-12.

11. Ari Adut, *On scandal. Moral disturbances in society, politics, and art*, Cambridge University Press, 2008, p. 11. Il s'agit de ma traduction.

12. Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mille neuf cent*, 25, 2007, p. 196.

13. Sur ce dispositif rhétorique, cf. Hee Joo Park, « The creation-evolution debate: carving creationism in the public mind », *Public Understanding of Science*, 10(2), 2001 ; Leah Ceccarelli, « Manufactured scientific controversy: science, rhetoric, and public debate », *Rhetoric & Public Affairs*, 2, 2011 ; Mathias Girel, « "Enseigner la controverse" Retour sur une migration conceptuelle », in Joan Stavo-Debaugue, Philippe Gonzalez & Roberto Frega (dir.), *Quel âge post-séculier ? Religions, démocraties, sciences*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2015.

qui revient à s'interroger sur *qui* qualifie ces révélations (les acteurs, certains d'entre eux, l'analyste ?) et avec *quelles* conséquences.

Bien entendu, nos concepts théoriques introduisent un décalage par rapport aux notions auxquelles recourent les acteurs et, en ce sens, ne se bornent pas à répéter ce que disent ces derniers. Ces concepts fonctionnent cependant de manière impropre lorsqu'ils obscurcissent les opérations au travers desquelles les acteurs mettent en sens et en forme la réalité sociale¹⁴. Dans cette affaire de créationnisme, le *corpus* médiatique ne présente qu'une seule et unique occurrence de « scandale » au cours des jours qui suivent les révélations de *Protestinfo*. Elle intervient dans la *Tribune de Genève*, le principal quotidien du canton. Une journaliste use de ce mot pour qualifier la prise de parole d'un représentant de la communauté scientifique qu'elle oppose dans son article au coprésident du Parti évangélique genevois¹⁵.

Le créationnisme a-t-il sa place dans un programme scolaire ? Du côté des biologistes, on crie au scandale. « Pour nous, le créationnisme n'est pas considéré comme une théorie, car il n'y a pas un ensemble de faits établis qui la soutient, explique Didier Picard, président de la section de biologie à l'Université de Genève [...]. »¹⁶

La qualification « scandale », si elle est compréhensible, ne relève pas directement des propos de ce biologiste. Elle participe d'un dispositif rhétorique dont use la journaliste pour camper des positions antagonistes au sein d'un débat. Aucun mouvement d'indignation collective n'a accompagné les révélations relatives à l'enseignement du créationnisme ; pour autant, elles n'ont pas été reçues dans l'indifférence, comme en témoigne leur écho médiatique, mais ont suscité une forme de souci et d'intérêt, notamment de la part de politiques, qui ont agi en conséquence.

Reste un dernier concept, celui d'*affaire*, qui articule deux niveaux, l'un judiciaire et l'autre technique, d'ordre sociologique. De fait, il n'y a pas eu d'affaire au sens d'une instruction ou d'un procès. À ce premier niveau, les travaux d'Élisabeth Claverie ont proposé d'ajouter l'idée que l'accusation pouvait faire l'objet d'un retournement : l'intervention d'un tiers désintéressé dans l'espace public, mobilisant une argumentation fondée en raison et étayée par des faits, parvient à démontrer de façon convaincante pour une part considérable du public que l'accusé est en réalité la victime d'une injustice, et que les institutions ayant pour mission de le juger sont partiales, corrompues ou ont failli¹⁷. Dans le cas qui nous occupe, une tentative de retournement interviendra plus tard, mais loin de l'arène judiciaire. Elle sera portée par des figures évangéliques qui accuseront *Protestinfo* de « dérapage médiatique » et de « préjugés » à l'égard de la minorité

14. Cf. Dorothy E. Smith, « On sociological description: a method from Marx », *Human Studies*, 4, 1981.

15. Le Parti évangélique suisse (PEV) compte actuellement deux sièges dans l'une des chambres du Parlement helvétique. Sur l'échiquier politique, ce parti se situe au centre gauche.

16. Aurélie Toninato, « Faut-il en parler à l'école ? », *Tribune de Genève*, 31 janvier 2014.

17. Élisabeth Claverie, « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix*, 26, 1994.

évangélique¹⁸ ; d'autres évangéliques, créationnistes assumés, s'en prendront à la façon dont l'État ferait fi de leur « liberté religieuse »¹⁹.

Cette brève discussion souligne la pertinence de s'intéresser à la « force instituante » des situations d'incertitude et au rôle qu'y joue le processus de publicisation. Cependant, les concepts proposés se révèlent trop étroits pour décrire le cas qui nous intéresse : *controverse* ne correspond pas à la bonne configuration sociale, car l'enjeu est porté en place publique ; *scandale* ne décrit pas la bonne teneur morale ; *affaire* demeure trop adossé à l'arène judiciaire, même s'il y a des tentatives pour renverser « l'accusation ».

Ce que fait le « malaise » : l'article de *Protestinfo*

Il y a pourtant une manière de sortir de l'impasse : délaissier ces concepts qui renvoient à des formes trop déterminées et éloignées de la situation à décrire, afin de suivre au plus près comment les acteurs sociaux appréhendent cette situation. Repartons de l'article initial de *Protestinfo* pour prendre au sérieux le qualificatif de « malaise », restituer sa teneur morale, son horizon normatif et les objets sur lesquels il oriente l'attention publique. Ce qualificatif organise en effet un réseau conceptuel qui définit l'état de différents acteurs, propose d'adopter une perspective à leur égard et invite à un certain mode d'action. Prenons pour point de départ le titre de l'article et son chapeau²⁰.

L'enseignement du créationnisme : l'Instruction publique affiche son malaise

Sept écoles privées chrétiennes de Suisse romande enseignent les thèses créationnistes pendant les cours de sciences. En règle avec la loi, cet enseignement suscite un malaise parmi les responsables de l'Instruction publique des cantons romands.

Le titre et le chapeau sont organisés de façon analogue. Ils comportent deux parties qui renvoient chacune à une action. Ces deux actions sont liées entre elles, la première (enseignement du créationnisme) apparaissant comme la cause de la seconde (malaise de l'Instruction publique). Le chapeau déplie cette structure en explicitant le problème et l'embarras dans lequel il plonge les autorités. Par ailleurs, « l'enseignement » dépend normalement de « l'instruction publique », ce qui place celle-ci en situation de responsabilité. Cette responsabilité est mise à mal par un objet singulier : le créationnisme. Ce terme n'a pas besoin d'être défini pour être intelligible, même s'il fera l'objet d'une brève note au bas de l'article²¹. Son

18. Claude-Alain Baehler, « Le débat autour de l'enseignement "créationniste" des écoles évangéliques de Suisse romande se dégonfle », *lafree.ch*, 21 février 2014.

19. Joël Burri, « L'interdiction de l'enseignement des thèses créationnistes serait une atteinte à la liberté d'expression », *Protestinfo*, 21 août 2014.

20. Je m'inspire de la démarche analytique adoptée par Jean Widmer dans *Discours et cognition sociale. Une approche sociologique*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2010. Elle a notamment été développée pour aborder les corpus de presse.

21. « Pour tous les créationnistes, "les espèces ont été créées séparément en une seule fois et sont restées inchangées dans leurs caractères, depuis l'origine de la vie", explique l'*Encyclopédie du protestantisme*. Le créationnisme jeune-terre, celui qui a une interprétation la plus littérale des textes bibliques, stipule que la Terre date de 6 000 ans, qu'elle a été créée en six jours et que Dieu a créé tous les êtres vivants tels qu'ils sont. »

placement dans l'énoncé est suffisant pour le constituer en problème : la réaction négative de l'institution officielle en charge de l'éducation est à lire comme sa réponse à la rencontre de ce cas de créationnisme.

Le chapeau précise *qui* est à placer derrière « l'enseignement ». Il s'agit des « sept écoles privées chrétiennes ». Surgit alors l'opposition privé/public et la question de savoir ce qui, dans le privé, doit être régi par le public. Le chapeau précise la nature de la faute – de ce qui devrait être contrôlé par le public, même dans ce cadre privé : il s'agit du fait de prodiguer, pendant les cours de sciences, les « thèses créationnistes ». On remarquera la mise à distance qu'introduit la journaliste en parlant de « thèses », suspendant ainsi leur prétention à validité. Ces éléments sont suffisants pour permettre au lecteur de reconstruire les motifs des acteurs, en particulier des écoles privées : c'est *parce qu'ils* sont « chrétiens » – convaincus, faut-il ajouter –, qu'ils enseignent le créationnisme, sans égard pour la distinction entre science et foi. Quant au « malaise », il tient à l'absence d'un cadre légal permettant à l'Instruction publique d'intervenir.

Le corps de l'article est structuré par quatre intertitres. Les trois premiers sont organisés de la même manière, le nom d'un canton se trouve associé à une réaction qui relève du réseau conceptuel du « malaise » : « Surprise à Genève », « Vaud troublé », « Fribourg ferme les yeux ». Les départements en charge de l'instruction publique dans les cantons respectifs réagissent à l'enquête journalistique menée auprès de l'association Instruire.ch. Les intertitres restituent la teneur morale de la réaction des autorités au moment d'être contactées par la journaliste pour répondre de la surveillance qu'elles exercent auprès des écoles privées. En ressort une gamme de réactions : être surpris, troublé ou feindre l'ignorance. Mais ces réactions pourraient aussi être perçues comme une suite d'attitudes adoptées par le même acteur après des révélations embarrassantes : la surprise se mue en un trouble que l'on tente d'escamoter comme si de rien n'était.

Les autorités fribourgeoises préfèrent donc « fermer les yeux », affirmant que les visites régulières auprès des établissements concernés n'ont rien révélé de particulier²². À l'inverse, la conseillère d'État vaudoise fait dire par la bouche de son chargé de communication : « Ces éléments étant liés aux tâches de surveillance de l'enseignement privé exercées par le département, ils seront examinés ». Les révélations de la journaliste escomptent bien une réponse dont le lecteur peut observer si elle est présente et pertinente. Cette réponse donne lieu à une réaction morale qui débouche sur une action devant être appropriée. L'action qui convient ici est l'enquête administrative et, dans la foulée, la modification de la loi – des mesures aux antipodes de l'ignorance feinte.

L'horizon normatif qui structure l'ensemble du propos se lit en filigrane, notamment dans les réponses attendues de la part des autorités, les questions de la journaliste rencontrant souvent le mutisme des officiels²³. Cet horizon se déploie pleinement sous le quatrième et dernier intertitre de l'article, « La position

22. L'horaire hebdomadaire de l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg (à majorité catholique) comprend un temps d'« enseignement religieux confessionnel » pour les Églises reconnues (catholique et réformée). Cf. *Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire*, État de Fribourg.

23. C'est le cas du directeur de l'enseignement obligatoire vaudois et d'un conseiller d'État fribourgeois.

européenne ». Cette position constitue un appel à la vigilance que la journaliste met en contraste avec l'incurie régnant dans les cantons romands. Elle émane d'un rapport publié par le Conseil de l'Europe en 2007, intitulé *Les dangers du créationnisme dans l'éducation*, qui recommande de « s'opposer fermement à l'enseignement du créationnisme, en tant que discipline scientifique au même titre que la théorie de l'évolution ». Le « malaise », qui au départ appelait les pouvoirs publics à répondre de leur mandat de supervision, s'est mué en une interpellation implicite à mettre en œuvre les recommandations d'une autorité de plus haut rang.

« Malaise » ou problème public ?

Mon analyse a restitué les différentes dimensions du « malaise » : sa teneur morale et son horizon normatif étant liés aux objets sur lesquels la journaliste attire l'attention publique. Voyons à présent le rapport entre cette catégorie mobilisée par l'article de *Protestinfo* et le concept analytique de *problème public*. Disons-le d'emblée, ce concept se révèle adéquat, mais insuffisant pour décrire la situation.

L'adéquation de *problème public* tient au fait que ce concept restitue bien la façon dont l'article décrit l'enjeu au moyen d'une paire séquentielle qui pose qu'à une action problématique des écoles privées doivent répondre les mesures des autorités politiques. Si l'on reprend les termes de Joseph Gusfield, il n'est pas évident d'avancer que la journaliste serait *propriétaire* du problème, dans la mesure où elle se trouverait en mesure de « créer ou [...] orienter [sa] définition publique »²⁴. Il convient de mieux distinguer : la journaliste oriente l'attention d'un public en prenant appui sur des définitions institutionnelles déjà existantes, sans pour autant les créer. Ce qui confère certainement leur force à ses révélations, suscitant leur écho médiatique et des répercussions politiques. Par ailleurs, une application mécanique du schéma gusfieldien verrait les écoles évangéliques comme la cause du problème et leur imputerait la *responsabilité causale*, alors que l'Instruction publique aurait la *responsabilité politique* de le résoudre. Les choses ne sont pourtant pas si simples, car le manque de vigilance des autorités semble aussi être en cause, comme le pointe l'article.

Problème public présente d'autres insuffisances, renvoyant notamment à chacun des deux termes du concept. Le premier terme se révèle en effet insuffisamment déterminé en regard de « malaise » : le fait de parler de « problème » ne spécifie ni sa teneur morale, ni son horizon normatif, ni le degré d'attention publique escompté. Entre un problème ponctuel d'approvisionnement dans une cantine scolaire et le choix d'imposer à tous les élèves, quelle que soit leur confession, la consommation de porc, il y a un écart considérable dans la gradation de l'indignation. Le défaut d'approvisionnement fera peut-être l'objet d'un grognement de la part d'élèves déçus de ne pas obtenir leurs glaces, alors que l'imposition d'un régime alimentaire transgressif à l'égard d'interdits religieux suscitera certainement l'ire des parents, la protestation d'associations luttant contre les discriminations et une couverture médiatique.

24. Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* [1981], Paris, Économica, 2009, p. 11.

Il en va de même pour le second terme du concept. Daniel Cefaï s'inspire de John Dewey, *Le public et ses problèmes*²⁵, pour proposer une maxime analytique : « pas de problème public sans public, pas de public sans problème public »²⁶. Le sociologue pense ici à « un collectif qui se fait dans les processus d'association, de coopération et de communication qui émergent autour d'un problème ». Il demeure proche d'une conception deweyenne dans laquelle des tiers, indirectement affectés par les actions d'acteurs sociaux (ou d'autres causes), se mobilisent pour procéder à une enquête, identifier la nature du trouble et réguler ses conséquences.

Dans le cas du créationnisme, il est difficile de dire que la journaliste était directement ou indirectement affectée par l'enseignement que prodiguent les écoles évangéliques. Son enquête ne vise pas à élucider le trouble. Au contraire, son investigation *génère* le « malaise ». Il s'agit d'un cas analogue à celui d'une recherche scientifique qui révélerait un état du monde plus problématique qu'il n'y paraissait, alors que les acteurs concernés n'en avaient pas forcément conscience. Ici, les pouvoirs publics n'étaient pas conscients de la latitude que s'autorisaient certaines écoles évangéliques. De même, ce problème ne donnera pas lieu à une mobilisation de citoyens ordinaires. En revanche, des acteurs institutionnels se mobiliseront pour en débattre et proposer une solution. On pourrait alors parler d'un triple public : les citoyens ordinaires qui observent l'affaire au travers des médias en tant que *spectateurs* appelés à juger de la réaction de leurs autorités ; ces dernières constituent l'acteur collectif, le *public* qui, mobilisé par l'enquête journalistique, se saisit du problème en vue de le résoudre ; la journaliste, en amont, qui œuvre comme une *enquêteuse publique*²⁷.

Il est donc nécessaire d'articuler la catégorie endogène de « malaise » avec *problème public*, ce concept constituant une structure d'identification d'un type d'activité sociale. Cependant, au départ, cette structure doit être aussi vide que possible, afin de permettre à l'analyste de la déterminer sur la base des opérations au travers desquelles les acteurs sociaux appréhendent la situation, ici le « malaise » que thématise la journaliste.

2. DE *PROTESTINFO* AU JOURNAL TÉLÉVISÉ

L'article de *Protestinfo* émane d'une agence de presse protestante. Pourtant, la rédactrice n'écrit pas en tant que croyante s'adressant à des coreligionnaires, mais bien comme une journaliste informant, sur la base d'une enquête, des citoyens intéressés par des enjeux de « société » (comme l'indique la rubrique dans laquelle elle publie). Elle revient sur un manque de vigilance des pouvoirs publics. Ce fait explique que son article ait pu trouver un large écho auprès des médias généralistes

25. John Dewey, *Le public et ses problèmes* [1927], trad. Joëlle Zask, Paris, Farrago, 2003.

26. Daniel Cefaï, « L'expérience des problèmes publics : Institution et réflexivité. Partie 1. Sur la sociologie des problèmes publics », *Espaces Temps.net*, 2013, <http://www.espacestems.net/articles/l'experience-des-publics-institution-et-reflexivite/> (consulté le 11 septembre 2014).

27. Cette analyse est en réalité proche de la façon dont Dewey conçoit les rapports entre public de citoyens, fonctionnaires et État, *Le public et ses problèmes*, *op. cit.*, p. 98-99.

et se retrouver bientôt au centre de l'espace public suisse romand²⁸, allant jusqu'à susciter un reportage dans l'édition principale du journal télévisé de la première chaîne du service public.

La presse fait écho au « malaise »

Au lendemain de sa parution sur *Protestinfo*, l'article est repris dans la rubrique « Enseignement » des quotidiens genevois et vaudois les plus importants, la *Tribune de Genève* et *24 Heures*. Tous deux modifient le titre, qui se focalise désormais sur les écoles évangéliques et leur activité religieuse : « Sept[/Des] écoles romandes prêchent le créationnisme ». Le chapeau demeure intact, mentionnant le « malaise » de l'Instruction publique, de même que les intertitres relatifs aux cantons. La partie consacrée au rapport du Conseil de l'Europe se transforme en un encadré, placé au centre de la page et intitulé « mise en garde »²⁹. L'essentiel du cadrage de la journaliste s'impose, dont l'appel à la vigilance des autorités. Le 28 janvier, l'article paraît dans le quotidien genevois de gauche, *Le Courrier*.

Le 30 janvier, le sujet se trouve au cœur de l'actualité. La *Tribune* décrit la réaction des autorités genevoises « Créationnisme prêché à l'école : l'État s'en mêle »³⁰. Interviewé dans un encart, le coprésident du Parti évangélique genevois, Florian Baier, se dit favorable à l'enseignement du créationnisme dans les écoles privées et ajoute : « une ouverture est nécessaire et il faut présenter diverses théories de l'évolution, pour permettre à chaque élève de se forger sa propre opinion »³¹. De son côté, le quotidien généraliste romand *Le Temps* produit un bref article qui place l'accent sur la réaction de l'État : « L'instruction publique enquête sur deux écoles créationnistes »³². Quant au *Courrier*, il donne la parole à des responsables d'écoles évangéliques, dont le propos essentiel apparaît en titre : « “Nous ne sommes pas créationnistes” »³³. Une directrice d'école refuse de répondre au journaliste pour ne pas « entrer dans la polémique », tandis qu'un responsable d'une seconde école, Laurent Joly, déclare : « Nous passons pour des créationnistes militants, alors qu'à l'école Timothée, si les enseignants sont chrétiens et croient en un Dieu créateur, cela ne fait pas d'eux des créationnistes, loin de là. »

Le lendemain, ces quotidiens reviennent sur l'affaire, soulignant les contrôles accrus auxquels l'Instruction publique genevoise compte soumettre ces écoles³⁴.

28. En raison de son plurilinguisme, chaque région linguistique appréhende son espace public comme valant pour la Suisse. Cf. Jean Widmer, *Langues nationales et identités collectives : l'exemple de la Suisse*, L'Harmattan, 2004.

29. C'est le titre de la *TdG*. *24H* titre « Le Conseil de l'Europe met en garde ».

30. Aurélie Toninato, « Créationnisme prêché à l'école : l'État s'en mêle », *TdG*, 30 janvier 2014.

31. Aurélie Toninato, « Faut-il en parler à l'école ? », *TdG*, 30 janvier 2014.

32. Olivier Francey, « L'instruction publique enquête sur deux écoles créationnistes », *Le Temps*, 30 janvier 2014.

33. Rachad Armanios, « “Nous ne sommes pas créationnistes” », *Le Courrier*, 30 janvier 2014.

34. Rachad Armanios, « Les écoles genevoises qui prêcheraient le créationnisme seront inspectées », *Le Courrier* ; Olivier Francey, « Les écoles créationnistes réveillent les autorités romandes », *Le Temps* ; Aurélie Toninato, « L'État va renforcer le contrôle des écoles privées », *TdG* (repris dans *24H* sous « Le Canton de Genève va renforcer le contrôle de ses écoles privées »), 31 janvier 2014.

En Une, la *Tribune* annonce : « L'État est démuni face aux écoles privées », en raison du cadre légal inadapté. Pour sa part, après avoir donné la parole à ces écoles, *Le Courrier* pointe un document compromettant sur le site *Instruire.ch* qui « a de quoi alimenter la polémique » et qui « aurait d'ailleurs pu alerter les autorités romandes ». Le journaliste poursuit :

une charte y décrit comment enseigner la question des origines. Les écoles informent leurs élèves « du point de vue évolutionniste comme une hypothèse qu'ils doivent connaître, tout en enseignant le point de vue créationniste ». Lequel est, « selon l'ordre scientifique », une « hypothèse rationnelle, qui rend compte de la réalité de manière satisfaisante, et vient conforter notre conviction selon l'ordre de la foi ».

Peu après la publication de l'article, ce document, intitulé « Déclaration sur la Création, la Bible, la science et notre réponse », est retiré du site internet de l'association³⁵. Il documente le fait que ces écoles n'ont pas de problème avec la catégorie « créationniste » tant qu'elle demeure circonscrit à un usage interne.

Arguments créationnistes à la radio

Mais revenons au 30 janvier, qui voit La 1^{re}, la principale chaîne de radio du service public, s'emparer du sujet dans *Le journal du matin*, la plage qui alterne les séquences d'actualité entre 6 h et 8 h. Ce matin-là, la nouvelle conseillère d'État genevoise en charge de l'Instruction publique, la socialiste Anne Emery-Torracinta, est l'invitée de la rédaction³⁶. Interpellée sur la question du créationnisme, elle préconise deux mesures : l'enquête administrative et, si nécessaire, une modification du cadre légal. L'élue n'est pas la seule politicienne à s'exprimer. Peu après son intervention, une demi-heure de débat est consacrée au sujet avec des invités issus de divers horizons politiques et un expert³⁷. Cette séquence restitue bien les arguments que déploieront les camps en présence.

Le débat s'ouvre avec une interview du député écologiste Martial de Montmollin, qui vient de déposer, auprès du Parlement vaudois, une interpellation sur le créationnisme³⁸. Il déclare : « Mon objectif est de s'assurer que tout enfant dans le canton de Vaud ait droit à un enseignement complet en matière de science. [J]e suis aussi *pour* qu'il y ait un enseignement religieux, mais [...] je pense qu'il ne faut pas mélanger science et religion, et qu'on enseigne pas les dogmes religieux comme des faits scientifiques ». Un autre invité, de droite

35. Ce document est une position officielle de l'Association des établissements scolaires protestants évangéliques francophones (AESPEF). Cette association est membre du Conseil national des évangéliques de France (CNEF). La déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale de l'AESPEF du 22 août 2008. Elle est visible sur le site de l'association : <http://www.aespef.org/accueil/visions-et-valeurs#d%E9claration-sur-la-cr%E9ation-la-bible> (consulté le 17 avril 2016).

36. Simon Matthey-Doret, « Anne Emery-Torracinta, nouvelle conseillère d'État genevoise », *L'invité de la rédaction*, La 1^{re}, 30 janvier 2014.

37. Renaud Malik, « Les écoles privées peuvent-elles enseigner le créationnisme ? », *En ligne directe*, La 1^{re}, 30.01.2014. Je figure parmi les invités du débat, en tant que « sociologue à l'Université de Lausanne, spécialiste des religions ».

38. Martial de Montmollin, « Créationnisme dans les écoles privées : une mauvaise évolution ! », interpellation au Grand Conseil du canton de Vaud, 14_INT_219, 28 janvier 2014.

cette fois, va dans le même sens. Il s'agit de Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller communal libéral-radical lausannois et secrétaire général de l'association vaudoise des écoles privées. De gauche comme de droite, ces élus recommandent des mesures analogues, à commencer par une enquête.

Les invités d'obédience évangélique récusent pour leur part la distinction entre science et religion. Laurent Joly, responsable d'une école genevoise, avance que son institution ne prodigue pas de « cours de créationnisme » et refuse d'être taxé de « militantisme par rapport à la Création ». À la question du journaliste, « Mais est-ce qu'on descend du singe, Monsieur Joly ? », il oppose une boutade : « Je ne sais pas. C'est vous qui pouvez me répondre, si vous me regardez ». Le responsable ajoute que la *Bible* n'est pas un « traité scientifique », car elle rapporte le « pourquoi » de la Création, et non son « comment ». Par ailleurs, en tant que pédagogue, Joly essaie d'amener les élèves à se faire leur propre opinion sur le sujet.

Au terme du débat, la parole est donnée à un auditeur qui se présente comme un « enseignant du primaire » vaudois. À ma demande, il décline sa confession, évangélique. Son argumentaire est analogue à celui de Laurent Joly, bien que plus explicite sur un point : la théorie de l'évolution relèverait de la foi, et non des faits.

Moi, je suis favorable à proposer les deux hypothèses. J'ai toujours été mal à l'aise avec l'obligation de n'enseigner que la théorie de l'évolution. Et je pense que la théorie de l'évolution, ce n'est pas comme des maths où on peut dire que $2 + 2 = 4$. Mais il y a de toute façon une question de conviction, de foi, avec l'une ou l'autre de ces hypothèses. Et pour moi, c'est donc important de pouvoir proposer ces deux options pour que l'enfant puisse lui-même se forger sa propre opinion. Parce que ce n'est pas le rôle de l'école de forger l'opinion de l'enfant, mais c'est à lui-même de se forger sa propre opinion. [...] Mon objectif n'est pas d'imposer l'une ou l'autre des possibilités, mais de laisser vraiment la liberté de choix à chacun.

Revenons à l'un des principaux invités, François Bachmann, président du Parti évangélique vaudois (et vice-président du Parti évangélique suisse). Ce dernier récusé lui aussi la distinction entre science et religion. Il déclare d'emblée : « Je crois qu'il faut un peu plus d'humilité dans tout ce débat. J'aime bien le terme "agnostique" dans ce contexte, qui veut simplement dire : "on ne sait pas". [L]es scientifiques doivent faire la différence entre ce qu'ils savent, ce que sont des faits scientifiques, et ce que sont des hypothèses ». Citant le cas des pinsons, le politicien concède qu'il y a une évolution au sein des espèces, mais émet des doutes sur la macro-évolution : « Maintenant, est-ce que l'homme descend du singe ? Ça, c'est une question qui nous dépasse un petit peu ». Ses arguments, énoncés de façon prudente, finissent par transformer le paradigme néodarwinien en un objet de foi : « La croyance n'est pas toujours du côté qu'on croit. Certains modèles scientifiques, il faut beaucoup de foi pour y adhérer. [...] Combien de gens *croient* en cette théorie [de l'évolution]. Et c'est pour ça que je dis que la foi n'est pas toujours là où on le pense »³⁹. Au préalable, il avait pris soin de hausser le créationnisme au

39. L'argument est partiellement valide. Il rend justement compte du fait que, dans une société caractérisée par une forte division du travail, du savoir et de l'information, les citoyens sont obligés d'en *déferer* à des experts lorsqu'il en va de sujets hautement techniques. Ces citoyens s'en remettent aux scientifiques, comme on s'en remet à son médecin, généralement pour de bonnes raisons. En

rang d'une théorie pouvant prétendre à une validité scientifique comparable à celle de la théorie de l'évolution :

Vous avez deux théories, deux modèles qui sont ou bien utiles ou pas. Il ne faut pas oublier que cette théorie [l'évolution] a été formulée avant qu'on découvre les germes, les atomes, tout ça. C'est un modèle qui date d'une certaine époque. Après, il y a eu une réaction des créationnistes par rapport à ça, parce qu'ils n'ont pas aimé ça. Et ils ont bâti leur propre modèle, qui n'est pas meilleur – je vous l'accorde tout à fait.

Il serait étonnant que ces évangéliques tiennent à la littéralité des six jours du récit de la Création. Les arguments critiques qu'ils formulent à l'endroit de la théorie de l'évolution sont pourtant analogues à ceux des créationnistes militants. L'opération revendique une prudence épistémologique qui semble aller de pair avec une attitude scientifique : on confesse un agnosticisme ; mais, ce faisant, des énoncés stabilisés par les sciences sont réduits au rang d'opinion. Sans oublier que cette controverse est portée *en dehors* de la communauté scientifique, appelant des profanes à juger d'un savoir complexe. Quant aux énonciateurs de cette mise en doute, ils ne sont pas scientifiques. Ainsi, dans sa modalité faible, le créationnisme est d'abord présenté comme une opinion, tout aussi valable qu'une autre, qui se veut politiquement immunisée contre la critique publique au nom de la liberté de croyance. Cependant, il est aussitôt densifié comme un savoir sur la Création – sur la base d'une Révélation – prétendant à une légitimité analogue à celle de la théorie de l'évolution.

Si le créationnisme militant est d'abord un phénomène nord-américain⁴⁰, on constate que ses lieux communs argumentatifs ont été intégrés par des figures de l'évangélisme suisse, tout comme par sa base⁴¹.

Pas « créationnistes » ? La couverture du journal télévisé

Le schème du *problème public* s'est donc mis en place, suscitant une réponse de l'État, sous la forme d'une enquête. De leur côté, les évangéliques hésitent autour du label « créationniste » : les écoles le récusent, afin d'éviter une attention publique soutenue qui pourrait se muer en une enquête administrative, alors que des politiciens ou des croyants ordinaires défendent sa plausibilité sur les plateaux en recourant à des arguments créationnistes.

C'est dans ce contexte que la RTS Un, la première chaîne de service public, diffuse un reportage dans le *19 h 30*, le journal télévisé du 12 février 2014⁴². Le début de la séquence revient sur des images d'archives tournées en 2011 dans l'une des écoles, avant les révélations de *Protestinfo*. La directrice de l'école du Potier

revanche – et l'argument ne tient plus ici –, les scientifiques sont à même de vérifier la robustesse des affirmations de leurs collègues : la confiance n'est pas leur unique modalité de se rapporter au travail de leurs pairs. Cf. Laurence Kaufmann, « La société de déférence. Médias, médiations et communication », *Réseaux*, 148-149, 2008.

40. Ronald L. Numbers, *The creationists: from scientific creationism to intelligent design* [1992], Cambridge, Harvard University Press, 2006.

41. Cf. Philippe Gonzalez, Joan Stavo-Debaugé, « “Dominez la terre” », *art. cit.*

42. « Écoles créationnistes dans le collimateur », *19 h 30*, RTS Un, 12 février 2014.

(Oron, Vaud) se prête alors au jeu des questions. La voix qui commente le reportage introduit cet extrait en disant : « La directrice ne cachait pas la forte empreinte créationniste apportée à l'intégralité de l'enseignement ».

- Mais est-ce que vous enseignez la théorie de l'évolution par exemple ?
- Alors, non, ça on ne l'enseigne pas. C'est-à-dire, oui, on va la présenter une fois ou l'autre dans le cursus scolaire pour dire aux élèves « Ça, c'est une théorie qui existe ». Mais c'est vrai que notre enseignement est basé sur la Bible, qui parle de la Création. C'est ça qui va être le fil conducteur tout au long du parcours scolaire.

Le reportage montre ensuite le directeur général de l'enseignement vaudois qui visionne ces images, sans que cela suscite une réaction de la part de son département. C'était en 2011. Depuis lors, l'enquête de *Protestinfo* et, surtout, son large écho médiatique ont diffusé le « malaise ». La force instituante du problème public a fait son travail, changeant le statut de ces images, qui rendent désormais nécessaire une réaction face au créationnisme de ces écoles et à l'incurie des pouvoirs publics.

La narration se poursuit en revenant sur l'interpellation déposée par le député Montmollin, avant de donner la parole à la chef de l'Instruction publique genevoise. Cette fois, les pouvoirs publics se mobilisent pour faire respecter le plan d'études romand. Quant aux écoles évangéliques, contactées, elles refusent d'ouvrir leur porte aux journalistes de la RTS. Une directrice fribourgeoise choisit de répondre par courrier interposé, avançant – de façon peu prudente en regard de ses homologues – : « Pourquoi polémiquer sur l'enseignement de la création puisque le modèle créationniste est également étayé par des faits scientifiques ? ». Tout comme la directrice du Potier en 2011, ses propos sont conformes aux recommandations de la charte d'Instruire.ch.

Ce silence des écoles créationnistes sera brisé en août 2014. Joaquim Sieber, ancien enseignant de 23 ans, qui était encore en fonction au moment des révélations de *Protestinfo*, se porte au secours du créationnisme. Il publie sur le site internet *Vaudcréation* un dossier d'une cinquantaine de pages intitulé « Comment comprendre les écoles créationnistes de Suisse romande ? »⁴³. Le dossier est truffé de références à des auteurs émanant d'organisations anglo-saxonnes qui diffusent un créationnisme dur⁴⁴. Sieber accorde une interview à *Protestinfo* pour y défendre la « liberté religieuse »⁴⁵. Instruire.ch réagit aussitôt, par communiqué de presse, soulignant que, si la démarche de Sieber est « personnelle et ne reflète pas nécessairement le point de vue d'Instruire.ch », elle « soulève des questions fondamentales sur la liberté religieuse et la liberté d'enseigner, dans un contexte où un durcissement de la loi scolaire sur les écoles privées pourrait être demandé »⁴⁶.

43. <https://sites.google.com/site/vaudcreation/> (consulté le 22 août 2014).

44. Notamment Henri Morris ou John Whitcomb pour l'Institute for Creation Research, Ken Ham pour Answer in Genesis, Jonathan Sarfati pour Creation Ministries International.

45. Joël Burri, « L'interdiction de l'enseignement. . . », *art. cit.*

46. Laurent Joly, « Article de Protestinfo avec Joaquim Sieber – clarification », Instruire.ch., communiqué de presse du 21 août 2014

Face au refus des écoles évangéliques de répondre aux questions des journalistes, Sieber deviendra, dans l'espace public, le défenseur du créationnisme. Il interviendra dans le cadre d'un débat télévisé sur la RTS, ainsi que dans le 19 h 30, en novembre 2015, lorsque les autorités vaudoises décideront d'interdire l'enseignement du créationnisme sur la base du rapport d'enquête⁴⁷. Une défense publique qu'il effectuera à titre privé, sans engager la responsabilité d'Instruire.ch.

3. « MALAISE » ET DÉ-RÉGULATIONS

Les disputes portées au regard de tiers « constituent *ouvertement* des moments de renversement potentiel des rapports et des croyances jusqu'alors institués »⁴⁸. Les régulations d'une ou de plusieurs sphères sociales se retrouvent soumises au regard d'un public (plus ou moins large) et remises en question. Dans le cas de la religion, ces régulations peuvent être d'ordre *communautaire* ou *sociétal* : les premières ressortent de la communauté des croyants, les secondes se rapportent au contrôle qu'exercent des acteurs externes, dont l'État, sur la sphère religieuse⁴⁹. Il s'agira dans cette dernière partie de passer rapidement en revue trois sphères travaillées par le « malaise » du créationnisme.

Médias :

des réformés « incompetents » contre des évangéliques « peu préparés » ?

Les révélations de *Protestinfo* ont été sévèrement critiquées sur le site internet du principal acteur évangélique régional, la Fédération romande des Églises évangéliques [FREE]. La FREE est une dénomination, c'est-à-dire une famille d'Églises, solidement implantée dans les cantons francophones et à laquelle sont liées certaines des écoles (dont le Potier ou la Bergerie). Son portail d'information (lafree.ch) est actualisé de façon quotidienne par des chargés de communication. Le 21 février 2014, sous sa rubrique « actualité », le portail publie un article : « Le débat autour de l'enseignement "créationniste" des écoles évangéliques de Suisse romande se dégonfle »⁵⁰. Le chapeau annonce une « contre-enquête » qui, en corps de texte, rapporte « l'erreur [d]es journalistes » à « une incompréhension du terme "créationniste" ». Ce terme se trouve certes dans la charte d'Instruire.ch, mais « ne renvoie nullement ici à une compréhension littéraliste du texte biblique ».

L'article est accompagné d'un « commentaire » dans lequel le chargé de communication de la FREE fustige « un dérapage médiatique » : « L'attaque contre les écoles chrétiennes est essentiellement le fait de l'agence de presse réformée *Protestinfo*. Entre amalgames, contre-vérités et ton sentencieux, c'est surtout l'incompétence dans le domaine théologique et les préjugés de la démarche

47. « Et l'école créa des créationnistes », *Faut pas croire*, RTS Un, 14.09.2014 ; « VD : les autorités veulent interdire l'enseignement du créationnisme dans les écoles du canton », 19 h 30, RTS Un, 28 novembre 2015.

48. Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *art. cit.*, p. 196.

49. Philippe Gonzalez, « Quand la théologie fait controverse. Les régulations communautaires et sociétales du religieux mises à l'épreuve », in Philippe Gonzalez & Christophe Monnot (éd.), *Le religieux entre science et cité. Penser avec Pierre Gisel*, Genève, Labor et Fides, 2012.

50. Claude-Alain Baehler, « Le débat autour de l'enseignement "créationniste" des écoles évangéliques... », *art. cit.*

journalistique qui apparaissent ». *Instruire.ch* aurait aussi sa part de responsabilité, car elle aurait manqué de préparation dans sa communication, obligeant le journal télévisé de la RTS « à réchauffer une vieille *interview* de la directrice de l'école du Potier à Oron »⁵¹. Début février, *lafree.ch* avait déjà publié un billet analogue, sous forme de lettre ouverte adressée aux écoles « soi-disant "créationnistes" »⁵². Il y était fait mention, à plusieurs reprises, de la « flèche » décochée par *Protestinfo* à leur endroit.

Le 7 mars, l'agence de presse réformée réagit contre cette « campagne de désinformation et de dénigrement » au travers d'une *newsletter* adressée à ses « clients », « partenaires » et aux « élus »⁵³. *Protestinfo* invoque la fiabilité de ses sources (le directeur d'*Instruire.ch* avait relu ses propos et en avait accepté la teneur avant publication), ainsi que les preuves de créationnisme avancées par d'autres médias, comme la RTS.

L'accusation portée à l'encontre de *Protestinfo* ne prend pas dans l'espace public. Elle demeure pourtant un *leitmotiv* implicite dans le traitement par des médias évangéliques, comme dans cette brève que publie le mensuel *Christianisme aujourd'hui*. Le magazine évoque « Les cours sur la création menacés » et rappelle que « [l]a polémique avait été lancée en janvier 2014 suite à un article de *Protestinfo* »⁵⁴. S'il y a une menace, sa source serait à trouver chez l'agence réformée.

Religion : « capitulation envers l'hypothèse évolutionniste ? »

Dans sa lettre ouverte, le chargé de communication de la FREE confère une large acception au mot « créationniste », soulignant que « les évangéliques débattent autour de trois interprétations différentes du début de la *Genèse* – littérale, concordiste et littéraire – et que seule l'une d'entre elles suppose une création en six jours de 24 heures »⁵⁵. Au passage, il s'en prend à la chaîne vaudoise LaTélé, qui a invité « un évangélique qui passait par là » pour tenir, sur le plateau, le rôle du créationniste (adepte de l'interprétation littérale)⁵⁶. Or, cet évangélique, Emmanuel Novak, ne se gêne pas pour répondre directement au billet dans l'espace de commentaires que propose la page internet. Dès les premières lignes, la réponse est cinglante :

Le créationnisme biblique vous effraie-t-il ? Cela en a tout l'air, malheureusement. Vous semblez [si] préoccupé par l'idée d'être en phase avec notre société postmoderne, d'être bien vu de cette dernière, que vous oubliez de pratiquer une exégèse soignée des premiers chapitres de la *Genèse*. [...] Ne devriez-vous pas

51. L'article ne mentionne pas les liens entre la FREE et certaines de ces écoles.

52. Claude-Alain Baehler, « Lettre ouverte aux responsables des 7 écoles évangéliques de Suisse romande soi-disant "créationnistes" », *lafree.ch*, 5 février 2014.

53. Joël Burri, Michel Kocher, « Réponse aux accusations portées contre notre article consacré à l'enseignement créationniste en Suisse romande », *Protestinfo*, 7 mars 2014.

54. « Les cours de création menacés », *Christianisme aujourd'hui*, décembre 2015.

55. Claude-Alain Baehler, « Lettre ouverte aux responsables des 7 écoles évangéliques de Suisse romande... », *art. cit.*

56. « Le créationnisme doit-il être enseigné dans les écoles privées ? » (débat entre Emmanuel Novak et Martial de Montmollin), *Actu*, LaTélé, 2 février 2014.

en tant que chrétien considérer la *Bible* comme un juge au-dessus des théories scientifiques séculières concoctées expressément pour se passer de Dieu, plutôt que l'inverse ?

Quant aux tentatives d'accommodement entre création et évolution proposées par les théologiens évangéliques, Novak les taxe de « capitulation envers l'hypothèse évolutionniste », avant de proposer à son lecteur du matériau provenant de « Creation Ministries International, une organisation créationniste majeure, existant depuis la fin des années 1970 ». Les tentatives de modération des théologiens ou des pasteurs – l'un d'eux ayant d'ailleurs participé à la rédaction d'une brochure sur ces questions⁵⁷ – se révéleront incapables de convaincre le créationniste revendiqué.

L'incident est révélateur des clivages qui traversent le monde évangélique, et notamment de la tension entre une régulation théologique, se voulant réflexive et tentant de composer avec l'état des savoirs, et une régulation plus proche du sens commun des fidèles, plus radicale dans ses énoncés – une veine qu'exploitent, y compris sur le plan économique, des *entrepreneurs de religion*⁵⁸. Ainsi, le pluralisme interprétatif que propose Claude-Alain Baehler se trouve battu en brèche et décrié comme une compromission par une position interne intransigeante.

Il vaut la peine de comparer cette situation avec la demi-page que *Christianisme aujourd'hui* accorde à Joaquim Sieber, à la suite de la parution de son dossier défendant les écoles créationnistes. L'intérêt de la comparaison tient au fait que *Christianisme aujourd'hui* est plus proche d'une régulation de sens commun, car son modèle économique en dépend – tout en étant indépendant des institutions ecclésiales. L'article paraît en contrepoint d'une interview de Roger Lefebvre, pasteur et agronome, qui plaide en faveur de la compatibilité entre l'évolution et la foi, la « création évolutive »⁵⁹. Contrairement au propos modéré de Lefebvre, Sieber ne mâche pas ses mots : « Nous dirigeons-nous vers une dictature de la pensée unique ? L'imposition de l'évolutionnisme à l'école s'apparente à du prosélytisme pur et simple. Il s'agit d'imposer une vision du monde, en réclamant l'élimination des croyances qui pourraient le concurrencer ». Il ajoute : « La science doit rester humble, car elle n'est pas la seule source de connaissance ». L'évolutionnisme est présenté comme véhiculant des valeurs contraires à la foi : l'élimination des faibles, l'athéisme, le culte de la performance, etc.

Les propos de Sieber ne donneront lieu à aucune publication dans le courrier des lecteurs. À l'inverse, la thèse de la « création évolutive » fera l'objet de quatre lettres plus virulentes les unes que les autres. Une lectrice avance ainsi : « Une "grosse peinture" spirituelle a écrit un jour : "L'apostasie sera le rejet de la Parole de Dieu". Par cet article, je constate que c'est en marche, causé par des pasteurs

57. Il s'agit de Jean-Jacques Meylan, auteur avec Roland Benz et Sylvain Dupertuis de *Big Bang et Création : science et foi en dialogue*, Service missionnaire évangélique, 1996.

58. Randall J. Stephens, Karl W. Giberson, *The anointed. Evangelical truth in a secular age*, Cambridge, Belknap Press/Harvard University Press, 2011.

59. Jérémie Cavin, « Il tient à l'enseignement du créationnisme » [Interview J. Sieber] ; Éric Denimal, « "L'évolution est un faux problème" » [Interview R. Lefebvre], *Christianisme aujourd'hui*, octobre 2014.

et ministres du culte »⁶⁰. Le procédé est récurrent dans *Christianisme aujourd'hui* chaque fois qu'un intervenant suggère une lecture chrétienne de l'évolution.

En public, la FREE tentera de mettre en cause le professionnalisme et les motifs de *Protestinfo*. En son sein, elle proposera une formation « pour aborder la Création ainsi que les origines de l'Univers et de l'humanité » en compagnie de scientifiques évangéliques de premier plan⁶¹. Cependant, cette formation ne rencontrera pas l'intérêt escompté parmi les enseignants des écoles privées, qui seront rares à répondre à l'appel⁶².

Politique : une reconnaissance sans régulation ?

Dans les semaines qui suivent les révélations de *Protestinfo*, la Fédération évangélique vaudoise (FEV) écrit à la conseillère d'État en charge de l'éducation, la socialiste Anne-Catherine Lyon. La FEV assure la représentation officielle de ces Églises sur le canton. Selon cette lettre, avance l'article de *lafree.ch*⁶³, le créationnisme serait « le fait d'une minorité »⁶⁴. Ses auteurs en veulent pour preuve que le Réseau des scientifiques évangéliques a « clairement pris [ses] distances à l'égard » de l'interprétation créationniste. Il s'agirait, selon le chapeau de l'article, de parer « aux accusations erronées [...] lancées [...] par l'agence de presse réformée *Protestinfo* ».

La lettre n'a pas l'effet escompté. Le créationnisme est vu par les pouvoirs publics comme un problème *évangélique*, et non le fait d'une minorité d'entre eux. Lors des négociations visant à attribuer à la FEV une reconnaissance d'intérêt public, l'État vaudois soulève la difficulté que constitue l'enseignement du créationnisme dans certaines écoles de cette mouvance⁶⁵. Le règlement d'application de la « loi du 9 janvier 2007 sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public » a en effet été adopté en septembre 2014, alors que l'enquête administrative sur le créationnisme était en cours. L'article 14, alinéa 2, de ce règlement met en avant le principe de « liberté religieuse » tout en lui conférant certaines limites, dont « l'interdiction de la polygamie », « la prohibition de la discrimination, en particulier fondée sur le sexe », ou « la mission de l'école publique, qui dispense un enseignement neutre politiquement et confessionnellement, fondé sur des réalités scientifiquement établies ». Sur ce

60. Sylvie Polli, « À propos de "L'évolution est un faux problème" », *Christianisme aujourd'hui*, novembre 2014.

61. « En 2015, du beau monde au FREE College pour aborder la Création ainsi que les origines de l'Univers et de l'humanité », *lafree.ch*, 12 décembre 2015.

62. Entretien avec Serge Carrel, 13 janvier 2016.

63. Serge Carrel, « Dans une lettre à Anne-Catherine Lyon, la FEV affirme que le créationnisme est le fait d'une minorité d'évangéliques », *lafree.ch*, 4 mars 2014.

64. Une enquête publiée par l'Office fédéral des statistiques en 2016 révèle que 77,8 % des évangéliques sont opposés à la théorie de l'évolution ; par comparaison, 25,1 % des Suisses s'y opposent. Cf. *Pratiques et croyances religieuses et spirituelles en Suisse*.

65. Serge Carrel, « Reconnaissance d'intérêt public : de nouveaux statuts pour la Fédération évangélique vaudoise », *lafree.ch*, 18 novembre 2015.

dernier point, l'État demande aux représentants évangéliques de mettre en œuvre une régulation interne.

À l'interpellation déposée en janvier 2014 par le député Martial de Montmollin, le gouvernement vaudois répond, en octobre 2015, sur la base de l'enquête administrative, que deux des trois écoles mises en cause dans le canton ont dû être rappelées à l'ordre⁶⁶ :

Des extraits d'un support de cours (Le Potier) et de deux manuels (L'Amandier) ont mis en évidence une confusion manifeste entre les connaissances scientifiques relatives à l'évolution et la croyance créationniste. Ces deux écoles se sont engagées à ne plus faire usage de ces moyens d'enseignement [et] annoncent en outre leur volonté de respecter le cadre juridique.

Le gouvernement préconise par ailleurs de modifier le cadre légal, ce que Genève a déjà fait, même si l'enquête administrative n'a pas encore abouti⁶⁷.

CONCLUSION

L'article initial de *Protestinfo* et ses reprises ont eu un effet critique sur le fonctionnement des écoles évangéliques et sur celui de l'Instruction publique. Rapidement, le « malaise » a suscité une nouvelle enquête visant à assurer une meilleure qualité au sein de l'enseignement privé. Toutefois, ces révélations ont aussi eu des répercussions négatives sur la régulation interne du monde évangélique : elles ont offert une large visibilité à des voix radicales qui, habituellement, ne parviennent pas à s'imposer à la tête de certaines instances ecclésiales et qui, pour ce faire, créent leurs propres réseaux ou institutions. Ces voix radicales adhèrent à des propositions venant de plus loin et les relaient localement, des idées arrivant du monde anglo-saxon pour le créationnisme dur. Surgit alors le problème de la régulation locale de contenus dogmatiques qui circulent de façon transnationale⁶⁸. À cet égard, la pression étatique peut obliger les représentants religieux à réguler plus fortement la circulation de ces contenus, selon des valeurs en accord avec une démocratie libérale, pluraliste et séculière.

Mon enquête révèle par ailleurs la diffusion de lieux communs argumentatifs créationnistes, y compris chez des acteurs récusant ce qualificatif, et même sans qu'ils se revendiquent de l'évangélisme. Ainsi, lors de la discussion parlementaire qui a suivi la réponse du gouvernement à l'interpellation de Martial de Montmollin, une autre députée, Fabienne Despot, issue des rangs de l'Union démocratique du centre, la droite nationaliste, reprend les arguments énoncés à

66. « Réponse du Conseil d'État à l'interpellation de Martial de Montmollin », 14_INT_219, octobre 2015, Canton de Vaud.

67. Rachad Armanios, « La Loi sur l'instruction publique valorisera l'école intégrative », *Le Courrier*, 27 juin 2015 ; Aurélie Toninato, « Anne Emery-Torracinta livre sa version de l'école », *TdG*, 3 juillet 2014.

68. Cf. Olivier Roy, *La sainte ignorance : le temps de la religion sans culture*, Paris, Le Seuil, 2008 ; Philippe Gonzalez, *Que ton règne vienne. Des évangéliques tentés par le pouvoir absolu*, Genève, Labor et Fides, 2014.

la radio par François Bachmann, président du Parti évangélique vaudois⁶⁹. Elle en appelle au fait de « conserver l'esprit critique face à toutes ces théories », l'évolution et le créationnisme étant mis sur un pied d'égalité. La députée conclut en décrivant cette tentative de régulation par l'État comme « un autodafé du XXI^e siècle ». Interrogée par un journaliste sur ses positions religieuses, Fabienne Despot se déclare chrétienne orthodoxe, croyante en la Création divine et soucieuse de l'emprise que l'État pourrait exercer sur « ce que doivent croire les gens »⁷⁰. Ce type d'argument n'a manifestement pas besoin de créationnistes pour se frayer une place dans nos espaces publics.

Bibliographie

- Adut Ari, *On scandal. Moral disturbances in society, politics, and art*, Cambridge University Press, 2008
- Blic Damien (de), Lemieux Cyril, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 71, 2005, p. 9-38
- Boltanski Luc, Claverie Élisabeth, Offenstadt Nicolas, Van Damme Stéphane (éd.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007
- Ceccarelli Leah, « Manufactured scientific controversy: science, rhetoric, and public debate », *Rhetoric & Public Affairs*, 14, 2011, p. 195-228
- Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75, 1996, p. 43-66
- Cefaï Daniel, « L'expérience des problèmes publics : institution et réflexivité. Partie 1. Sur la sociologie des problèmes publics », *EspacesTemps.net*, 2013, <http://www.espacestemp.net/articles/lexperience-des-publics-institution-et-reflexivite/>
- Claverie Élisabeth, « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix*, 26, 1994, p. 76-85
- Dewey John, *Le public et ses problèmes* [1927], trad. Joëlle Zask, Paris, Farrago, 2003
- Girel Mathias, « “Enseigner la controverse” Retour sur une migration conceptuelle », in Joan Stavo-Debaugé, Philippe Gonzalez & Roberto Frega (éd.), *Quel âge post-séculier ? Religions, démocraties, sciences*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2015, p. 183-207
- Gonzalez Philippe, « (D)écrire : catégoriser, prendre des notes, écrire », in Daniel Cefaï (éd.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 107-128
- Gonzalez Philippe, « Quand la théologie fait controverse. Les régulations communautaires et sociétales du religieux mises à l'épreuve », in Philippe Gonzalez & Christophe Monnot (dir.), *Le religieux entre science et cité. Penser avec Pierre Gisel*, Genève, Labor et Fides, 2012, p. 115-135
- Gonzalez Philippe, *Que ton règne vienne. Des évangéliques tentés par le pouvoir absolu*, Genève, Labor et Fides, 2014
- Gonzalez Philippe, Stavo-Debaugé Joan, « Politiser les évangéliques par le “mandat culturel” : sources, usages et effets de la théologie politique de la droite chrétienne américaine », in Jacques Ehrenfreund & Pierre Gisel (dir.), *Religieux, société civile, politique*, Lausanne, Antipodes, 2012, p. 241-276

69. Le débat du Grand Conseil s'est tenu le 19 janvier 2016. Il s'agit de l'objet 27, visible ici : <http://www.sonomix.ch/gc/d/1104> (consulté le 20 janvier 2016).

70. Joël Burri, « “Nous assistons à une mainmise de l'État sur ce que doivent croire les citoyens” », *Protestinfo*, 12 février 2016.

- Gonzalez Philippe, Stavo-Debaugue Joan, « “Dominez la terre !” Le créationnisme, du fondamentalisme à la désécularisation », *Archives de sciences sociales des religions*, 169, 2015, p. 351-376
- Gusfield Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, trad. Daniel Cefai, Paris, Économica, 2009
- Kaufmann Laurence, « La société de déférence. Médias, médiations et communication », *Réseaux*, 148-149, 2008, p. 79-116
- Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mille neuf cent*, 25, 2007, p. 191-212
- Numbers Ronald R., *The creationists: from scientific creationism to intelligent design* [1992], Cambridge, Harvard University Press, 2006
- Park Hee Joo, « The creation-evolution debate : carving creationism in the public mind », *Public Understanding of Science*, 2, 2001, p. 173-186
- Roy Olivier, *La sainte ignorance : le temps de la religion sans culture*, Paris, Le Seuil, 2008
- Smith Dorothy E., « On sociological description : a method from Marx », *Human Studies*, 4, 1981, p. 313-337
- Stavo-Debaugue Joan, *Le loup dans la bergerie. Le fondamentalisme chrétien à l'assaut de l'espace public*, Genève, Labor et Fides, 2012
- Stephens Randall J., Giberson Karl W., *The anointed. Evangelical truth in a secular age*, Cambridge, Belknap Press/Harvard University Press, 2011
- Widmer Jean, *Langues nationales et identités collectives : l'exemple de la Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2004
- Widmer Jean, *Discours et cognition sociale. Une approche sociologique*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2010

PHILIPPE GONZALEZ
Philippe.Gonzalez@unil.ch